

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Visée à l'article R. 121-19 du code de l'environnement

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, Q ENERGY France, via une société de projet, la Beta Renewable France, ouvre, à son initiative, une concertation préalable du 13/04/2026 au 27/04/2026 pour son projet de **parc éolien Renouvellement Les Alasses**, sur les communes d'Ayssènes et Le Truel.

Cette dernière pourrait accueillir entre 6 et 8 éoliennes, de 3.6 à 4.2 MW et de 165 m maximum en bout pale, ainsi que 2 postes de livraison.

Pendant la durée de la concertation préalable, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance de ce dernier en mairies d'Ayssènes et Le Truel, où sera mis à disposition une exposition de photomontages du parc renouvelé. Elle sera également disponible en ligne sur le site projet : <https://les-alasses.qenergy-projets.fr/concertation>

Un comité de suivi de l'équipe Q ENERGY France aura également lieu à la salle de réunion de la base de loisirs - située au 292 route de Broquiès 12430 Le Truel.

Le 13 avril 2026 de 17h à 19h

Un registre sera laissé à disposition du public, en mairies d'Ayssènes et Le Truel, et sera accessible aux horaires d'ouverture des mairies afin que chacun puisse faire part de ses observations.

Le public pourra également adresser à la Beta Renewable France ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse mail suivante : oceane.faure@qenergy.eu. Il conviendra de préciser dans l'objet du message : « Concertation préalable Renouvellement Les Alasses – Observations ».

Des observations peuvent également être envoyées à l'adresse postale suivante :

A l'attention de Océane Faure
Q ENERGY France
ZI Courtine
330 rue du Mourelet
84000 AVIGNON

Horaires d'ouverture de la Mairie d'Ayssènes : Le lundi : de 9h à 13h ; le mercredi : de 9h à 13h et le jeudi : de 9h à 13h et de 13h30 à 17h30

Horaires d'ouverture de la Mairie de Le Truel : Les lundi, mardi, mercredi et jeudi : 9h – 12h et le vendredi : 9h – 12h et 14h – 17h

Le bilan de la concertation préalable sera publié dans les 3 mois suivant la fin de la concertation sur le site internet dédié au projet.